



INTERNATIONAL clinic

33° 90° 3

DEVIS

Nº: DV010683 du 16/07/2020

Nom / Prénom Patient		Qualité Bénéficiaire		
M. SABER Ali		Assuré		
Nom / Prénom Assuré		CIN Assuré		
M. SABER Ali		B630944		
N° Affiliation		N° Immatricule		
Assurance / Organisme / Mutuelle		MUPRAS		
Libellé		HERNIE INGUINALE		
Désignations des prestations	Nbre	Prix unitaire	Montant	
SEJOUR CLINIQUE - HOSPITALISATION	2	400,00	800,00	
BLOC OPERATOIRE - SALLE OPERATION K80	82	25,00	2 050,00	
	Total Clinique		2 850,00	
PHARMACIE	15	82,00	1 230,00	
	Total Pharmacie		1 230,00	
EL NEIL	82	30,00	2 460,00	
ANESTHESISTE	41	30,00	1 230,00	
	Total Honoraire		3 690,00	
Arrêtée à la somme de :				
SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX DIRHAMS ET ZERO CENTIMES	TOTAL GENERAL 7 770,00			



050062100

PRISE EN CHARGE

La mutuelle du personnel ROYAL AIR MAROC s'engage à prendre en charge les frais relatifs aux actes en faveur du malade ci-dessous désigné.

Part adhérent payée en cash au prestataire

PEC N° : 97159

Prestataire : INTERNATIONAL CLINIC

Médecin traitant : DR

Prescription : INTERVENTION CHIRURGICALE

Adhérent :

Nom : SABER

Prénom : ALI

Mle : 00928

Retraité

Bénéficiaire : ADHERENT

Nom : SABER

Prénom : ALI

Age : 72

Acte	Barème	Nbr	Devis	MUPRAS	Agent	Mont PEC
ANESTHESIE	KA	35	1	1.050,00	420,00	630,00
CHAMBRE CLINIQUE			2	800,00	500,00	300,00
INTERVENTION CHIRURGICALE	KC	82	1	2.460,00	1.640,00	820,00
PHARMACIE HOSPITALISATION CHIRURGICALE			1	1.230,00	984,00	1.640,00
SALLE D'OPERATION	KO	94	1	2.050,00	1.128,00	984,00
						1.128,00
					Total :	4.672,00

NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute anomalie constatée doit être signalée à la Mutuelle.
- Etablir une seule facture par P.E.C. aucun acte ne devra figurer séparément.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture.
- Pour les adhérents en activité, la part adhérent dans cette prise en charge est accordée suite facilité employeur, la MUPRAS n'est pas responsable ni de son prélèvement ni de son échelonnement.

Adhérent



Fatima Zahra Karim

De: Fatima Zahra Karim <f.karim@internationalclinic.ma>
Envoyé: mercredi 3 juillet 2019 14:33
À: 's.nasrallah@mupras.com'; 'h.zoubidi@internationalclinic.ma'; 'facturation1@internationalclinic.ma'
Cc: 's.nasrallah@mupras.com'; 'h.zoubidi@internationalclinic.ma'; 'facturation1@internationalclinic.ma'
Objet: DEVIS DE MR SABER ALI
Pièces jointes: SABER ALI.pdf



Date : 16/07/2020

Ordonnance

M^r Saba Ali

Hémie inguinale gauche

Ani d'hémie inguinale

Par pinceau

K82



102, 103 Boulevard Anoual - Casablanca - Maroc / Tél : +212 522641400
Fax : +212 522860897 - Email : contact@internationalclinic.ma